

Règlement du concours vidéo Exprime-toi! 2015

Article 1 : Organisme organisateur

Le BRAS, Bureau régional d'action sida- Outaouais, est un organisme communautaire à but non lucratif qui existe depuis 1990. Il a comme mission d'élaborer et de promouvoir des actions communautaires visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de l'Outaouais par rapport au VIH/sida.

Dans le cadre de la semaine de sensibilisation au VIH/sida qui se déroulera du 24 au 30 novembre 2014 et pour la journée mondiale de lutte au SIDA le 1^{er} décembre 2014, le BRAS organise un concours vidéo, **Exprime-toi!**, en français, de sensibilisation sur le VIH/sida.

Article 2 : Participation au concours

Ce concours vidéo est sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes personnes résidentes en Outaouais âgées de 14 à 25 ans. (Exception faite des employéEs du BRAS et des membres de leur famille ainsi que le comité de sélection et leur famille).

Une seule participation par personne est possible. Elle est nominative et il n'est pas possible de participer pour d'autres personnes. Le dépôt de la vidéo doit respecter la date limite de soumission c'est-à-dire le mercredi 4 novembre à 23h50, avec le formulaire d'inscription (**annexe 1 avec 3 pages**), à défaut elle sera déclarée hors concours.

NB : le 4 novembre 23h50 concerne les vidéos envoyées par la poste et par courriel. Concernant celles apportées directement au BRAS, il faut noter que la date limite est le mercredi 4 novembre jusqu'à 17h (heure de fermeture du bureau).

Article 3 : Description des modalités et des critères d'admissibilité au concours

1. Ouvert à toutes les personnes qui résident en Outaouais (Québec).
2. Avoir une idée créative de projet pour sensibiliser au VIH/sida sur support vidéo en français, d'une durée de 25 secondes.
3. Réaliser le projet artistique individuellement ou collectivement et le remettre au plus tard **le mercredi 4 novembre à 23h50 par courriel ou par la poste, ou en personne avant 17h.**

4. Remettre la vidéo par courriel à :

prevention@lebras.qc.ca avec le formulaire d'inscription au complet
(annexe 1 avec 3 pages).

5. Remettre la vidéo par la poste ou en personne

- sur DVD ou clé USB en format **mpg ou mp4** avec le formulaire d'inscription au complet **(annexe 1 de 3 pages)** à l'adresse postale suivante :

BRAS - Jeu-concours 2015
109, rue Wright, bureau 003
Gatineau, Qc, J8X 2G7

6. Liens pour informations sur le VIH/sida :

- Page Facebook : événement à venir
- Site du BRAS : www.lebras.qc.ca
- Les faits et les risques – sexe +VIH : <http://library.catie.ca/PDF/P17/21369f.pdf>
- L'ABC du VIH et du SIDA : <http://www.catie.ca/pdf/BrochuresFR/abc-du-vih.pdf>

7. Les œuvres seront diffusées sur la page Facebook du BRAS, site web, YouTube, Vimeo, autres médias sociaux et autres médias (radio, TV) selon les besoins de l'organisme.

Article 4 : Prix

1^{er} prix : à venir

2^e prix : à venir

3^e prix : à venir

Article 5 : Désignation de la vidéo gagnante par le comité de sélection

La désignation des vidéos gagnantes se fera par le comité de sélection.

Article 6 : Accès au règlement

Le présent règlement est aussi consultable via internet sur le site du BRAS www.lebras.qc.ca. Il peut être accessible gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courriel, avant la fin de la date de soumission, le 4 novembre 2014, à l'adresse suivante : prevention@lebras.qc.ca

Article 7 : Utilisation, Connexion

Le fait de participer sous-entend que la personne participante est informée des risques éventuels liés à internet, BRAS Outaouais ne pouvant être tenu responsable d'éléments tels que : absence de logiciel de protection de données, « piratage » et contamination par virus. BRAS Outaouais décline de ce fait toutes responsabilités en cas d'utilisation incorrecte ainsi que d'incidents survenus lors de l'utilisation d'un ordinateur, de la connexion au web, d'un problème inhérent aux serveurs du concours de toute connexion technique.

Un accusé de réception sera remis en fonction du mode d'envoi de la vidéo c'est-à-dire par courriel, poste ou en personne.

N. B. Il appartient aux participantEs de prendre contact avec le BRAS si aucun accusé de réception n'est reçu.

Article 8 : Remise de prix

La remise des prix aura lieu le jeudi 19 novembre 2015 de 17h à 20h (lieu à déterminer). TouTEs les participantEs sont invitéEs à cette soirée de remise de prix. Si le/la/les gagnantEs sont absentEs à la remise de prix, il y aurait 10 jours ouvrables suite au 19 novembre 2015 pour venir chercher le prix, sinon il sera remis à la vidéo gagnante suivante.

Article 9 : Conditions d'utilisation des vidéos gagnantes

Toutes les vidéos sont la propriété du BRAS, en ce sens le BRAS utilisera les vidéos à des buts de sensibilisation et d'information. Les vidéos seront diffusées sur les médias sociaux du BRAS comme Facebook, YouTube, Site web, Vimeo, ateliers de sensibilisation et autres médias (sociaux, radio et TV).

Remplir le formulaire de consentement (**annexe 2**)